

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 9

L'an deux mil treize

Le 13 décembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2013

PRESENTS : MMES COUTEAU – MOUNIER

MM. SAVIN – BARRAL – BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT –
TEILLET

EXCUSES : MM. MERCIER – SUTRE

ABSENTS : MME BOUDOIRE - MM. ALLEGRE – CALVET –
REMAUD

POUVOIRS : M. MERCIER a donné pouvoir à M. TEILLET

M. SUTRE a donné pouvoir à M. BOIVENT

Mme COUTEAU a été nommée secrétaire.

2013-12-04 D

OBJET : Centre de gestion : protection sociale complémentaire / Convention de participation

Monsieur le Maire rappelle que le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 instaure la possibilité pour les collectivités et établissements publics de participer financièrement aux contrats santé et prévoyance de leurs agents. Les modalités de mise en œuvre de cette participation doivent être fixées par l'organe délibérant, après avis du Comité Technique Paritaire (CTP).

La participation peut être accordée soit au titre de contrats et règlements labellisés, soit au titre d'une convention de participation. L'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée dispose que les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent, une convention de participation dans les conditions prévues à l'article 88-2. Les collectivités ayant mandaté le Centre de Gestion restent libres, lors de la présentation des résultats de la mise en concurrence, de signer les offres proposées ou non.

Monsieur le Maire informe que, par une délibération du 25 mars 2013, le Centre de gestion de la Charente a décidé de lancer une consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation pour les risques santé et prévoyance pour le compte des collectivités qui lui auront confié mandat, à condition qu'il y en ait suffisamment.

Monsieur le Maire précise que le CTP placé auprès du Centre de Gestion a émis un avis favorable en date du 29 avril 2013.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le principe d'une participation à la protection sociale complémentaire des agents (complémentaire santé et/ou maintien de salaire-prévoyance), sur le recours à la convention de participation.

Le Conseil Municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Il est précisé que la commune ne sera pas obligée d'adhérer au contrat qui sera souscrit par le Centre de Gestion si les tarifs ne lui conviennent pas et que ce ne pourra être applicable avant le 1^{er} janvier 2015.

Fait à Jauldes, le 16 décembre 2013

Le Maire
Eric SAVIN

